

Aménagements en milieu rural

Pour limiter le ruissellement rural, plusieurs types d'aménagements d'hydraulique douce peuvent être envisagés sur les versants :

les **aménagements diffus** visant à limiter le ruissellement à la source en intervenant essentiellement sur les parcelles agricoles cultivées et comprenant principalement les techniques de modification des pratiques culturales et les techniques de lutte fixe contre le ruissellement.

les **aménagements de micro-rétentions**, placés relativement en amont des bassins versants ruraux et dont l'objectif est de tamponner et éventuellement d'infiltrer une part des apports incidents.

Avantages de ces solutions :

Ces aménagements ruraux présentent de nombreux avantages:

Efficacité hydraulique démontrée

Impacts positifs sur l'érosion des sols et la qualité des eaux

Coûts d'investissement et d'entretien relativement faibles

Souplesse et adaptabilité dans la programmation des travaux

Incitation à une prise de conscience collective (ensemble des propriétaires terriens) face aux problématiques de ruissellement rural



Aménagements diffus de lutte contre le ruissellement

Les techniques de limitation du ruissellement rural via la **modification des pratiques culturales** se basent sur les principes suivants :

Favoriser un sens de culture perpendiculaire à la pente
Planter une interculture

Remettre en prairie ou en jachère fixe certaines parcelles
Répartir les types de cultures sur un bloc de parcelles



Les **techniques de lutte fixes** contre le ruissellement sont principalement localisées entre les différentes parcelles ou blocs parcellaires et comprennent :

Les bandes enherbées

Les haies

Les bourrelets

Un système combiné Haie + Bourrelet + Fossé

Cf Fiche 4 : Aménagements diffus en milieu rural

Aménagements en milieu rural

Aménagements de micro retenctions

Selon les contextes anthropiques (parcellaire disponible) et naturels (topographiques, environnementaux), plusieurs solutions de micro-rétentions peuvent être envisagées :



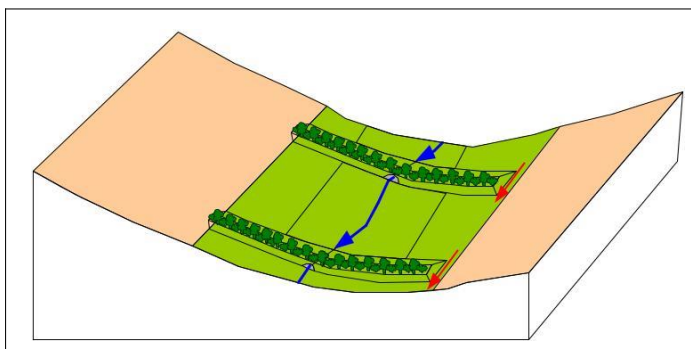
les **mares**, zones de stockage continument en eau, constituant une zone humide pouvant se révéler écologiquement intéressante

les **noues**, ouvrage de stockage linéaire de faible profondeur et relativement large

les **fossés stockants**, ou retenues filtrantes constitués d'une succession de merlons en terre de faible hauteur (max 1.2m) placés en travers du fossé et permettant un stockage linéaire dans le fossé.

les **bassins de rétentions**, zones à creuser (et / ou pouvant présenter des potentiels naturels de stockage) en vue de retenir des volumes d'eau pouvant être relativement importants

les **retenues collinaires**, situées en tête de versants et visant à intercepter les écoulements en barrant les talwegs par une digue en terre de hauteur limité (de l'ordre de 2m max).



Cf Fiche 3 : Aménagements de micro rétention

Difficulté de mise en œuvre de ces solutions :

Les actions à mener sur les versants amont, sont généralement situées sur des **parcelles agricoles privées** et leur mise en place nécessite parfois des **négociations longues et difficiles avec les propriétaires des terrains**, d'autant plus que ceux situés en amont des versants et concernés par les aménagements ne sont pas toujours exposés aux risques du ruissellement.

Cette **dépendance amont/aval des exploitants** pose parfois des problèmes dans la mise en place de certaines techniques. Toutefois, cette **problématique foncière** ne doit pas être un frein à ces techniques d'hydraulique douce et peuvent être résolu par la mise en place d'une association financière entre les exploitants et les communes ou communauté de communes .